Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260608-2026_06_05_43-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_06_05_43

FEUILLET 2026_43

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026
15 membres en exercice
11 membres présents
15 votants
0 absent

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, DORNIOL Benoît, , DIVOUX Laurent, GUILLAUME Carine conseillères et conseillers municipaux.
Procuration : LE COZ Céline à RUZIC Olivier et SUCHET Gaëlle à LE NAOUR Nathalie, PONDAVEN Patrick à LAURENT Yann, DELAUNOY Julie à DORNIOL Benoît.
Absent :
Secrétaire de séance : LAURENT Yann.

OBJET : BUDGET COMMUNAL REGULARISATION AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2025 du Budget Communal. Il précise qu'il convient de rectifier une erreur matérielle commise lors de la reprise des résultats de l'exercice 2024, soit au moment de la présentation du budget primitif 2025. En effet, l'excédent d'investissement au 31 décembre 2024 était de 403.837,63 € et non de 332.237,63 € (différence 71.600,00 €).

M. le Maire ajoute que la délibération n°2026_04_22_25, adoptée le 22 avril 2026, censée corriger cette erreur était elle-même erronée.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

DECIDE de rapporter la délibération 2026_04_22_25 du 22 avril 2026 relative à l'affectation du résultat.

DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit le résultat d'exploitation 2025 du budget communal conformément aux dispositions de l'instruction M57 :

Excédent de fonctionnement budget communal au 31.12.2025 : ..... 36.010,40 €

Dépenses d'investissement de l'exercice 2025 : .....1.013.379,41 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2025 : .....525.576,83 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2025 : .....-487.802,58 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260608-2026_06_05_43-DE

Excédent d'investissement erroné repris au BP 2025 : ..... 332.237,63 €
Régularisation excédent d'investissement : ..... 71.600,00 €
Soit un excédent d'investissement corrigé de : ..... 403.837,63 €

Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser : ..... 0,00 €

Besoin de couverture du déficit de la section d'investissement : ..... 83.964,95 €

Affectation au compte 1068 de la section d'investissement : ..... 36.010,40 €

Excédent reporté au compte R002 de la section de fonctionnement : ..... 0,00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE PLÉMILEZ
Côtes d'Armor